



**UCECAAP**

UNION DES COMPAGNIES D'EXPERTS  
PRES LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE



**COLLEGE DES  
ARCHITECTES EXPERTS  
P.A.C.A.**

## **THEME DE LA FORMATION :**

### **Formation Continue des Architectes à l'Expertise de Justice**

#### **Participants**

Ce stage s'adresse :

- aux architectes experts inscrits sur la liste de la Cour d'appel au titre de leur complément de formation assurée par le Centre de Formation de l'UCECAAP,
- aux architectes et aux professionnels du bâtiment souhaitant appréhender l'expertise dans le domaine de la construction.

#### **Durée et dates de la formation :**

- lundi 2 décembre 2019 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17 h (journée continue), soit 7 h de formation,
- lundi 9 décembre 2019 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17 h, soit 7 h de formation.

#### **Animateurs :**

Monsieur Michel COULANGE - architecte expert -  
Monsieur Denis URVOY - architecte expert -  
Monsieur Gilbert CARDI - architecte expert -  
Madame Marina MEREU - architecte expert -

#### **Objectifs de la formation :**

La formation spécifique à l'expertise dispensée par COLLEGE DES ARCHITECTES EXPERTS P.A.C.A. est d'une part fortement recommandée pour l'inscription sur la liste de la Cour d'Appel, et est applicable également à tout type de situation d'expertise rencontrée dans l'exercice de la profession. À l'issue de cette formation, le professionnel aura acquis la connaissance de la pratique et du déroulement de l'expertise-construction.

Une attestation pour 14 h de formation est délivrée aux participants.

#### **Programme de la formation :**

##### **1<sup>ère</sup> journée : L'EXPERTISE CONSTRUCTION**

**Animateurs :** Michel COULANGE et Denis URVOY – Architectes-Experts

**Contenu :** Implication de l'expertise dans le travail du cabinet d'architecte :

- les responsabilités des constructeurs - les assurances, la réception de travaux,
- l'expertise judiciaire - l'expertise dommages d'ouvrages,
- les différentes missions confiées par les magistrats,  
(les comptes entre les parties, le référé préventifs, les VEFA...),
- les types de missions (expertises, consultations, constatations),
- le déroulement de l'expertise (les investigations, l'appel à sapiteur),
- la clarté et la précision du rapport (choix du vocabulaire),
- l'aspect matériel de la mission - la présentation du rapport,
- la réponse aux dires, les documents à joindre au rapport, la rémunération.

**2è journée : L'ANALYSE TECHNIQUE - LES PATHOLOGIES**

**Animateurs :** Gilbert CARDI et Marina MEREU – Architectes-Experts

**Contenu :** Mise en pratique des notions théoriques abordées précédemment :

- les différentes juridictions et les types de rapports attendus,
- les sinistres les plus fréquents - les solutions courantes,
- les moyens d'investigation et de reconnaissance - le choix des sapiteurs,
- les possibilités de chercher et trouver les solutions et les matériaux, ou le produit adaptés au bâtiment considéré et à ses particularités techniques et urbanistiques,
- la référence aux supports normatifs

**Lieu de formation :**

Centre de formation des experts de justice près la Cour d'appel d'Aix-En-Provence  
*Maison des Experts - 9, rue Francis Davso - 13001 MARSEILLE*

**Coût de la formation :**

**850 € TTC**, comprenant les frais administratifs et de formation, ainsi que le plateau-repas du déjeuner (journée continue).

Le règlement est à adresser par chèque à : *Centre de formation des experts de justice près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence - Maison des Experts - 9, rue Francis Davso 13001 MARSEILLE* - Email : [secretariat@ucecaap.fr](mailto:secretariat@ucecaap.fr)

Association loi de 1901, le Centre de Formation des experts de justice n'est pas assujetti à la TVA.

Une prise en charge partielle est possible auprès du FIFPL pour les professions libérales, pouvant s'élever à 350,00 € / jour, limitée à 1 400,00 € par an et par professionnel. La demande doit en être faite auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.

Renseignements : Anne VADON 06 03 28 20 18 – [avb1@sfr.fr](mailto:avb1@sfr.fr)

---